



Lyon le 10/12/2020

Nos références : 2020-055

Contact : JACQUET Jean-René

Courriel : secretaire.general@cgt-sdmis.fr

Tel : 06 51 18 43 50

A Madame Zémorda KHELIFI

Présidente du conseil d'administration du SDMIS
17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

Objet : Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale

Madame la Présidente,

Nous tenons à vous informer que **le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale** est paru ce jour au journal officiel et est donc applicable dans notre administration à compter du **vendredi 11 décembre**.

Suite au dernier CT du 20 novembre, la CGT SDMIS vous avait fait la demande d'accorder aux agents du SDMIS le versement de ce « forfait mobilités durables » dès la sortie du décret dans la fonction publique territoriale.

Nous nous permettons ainsi de vous solliciter afin de voir appliquer ce décret au sein de notre administration à la date de sa parution.
Devant l'urgence climatique et en vue de lutter efficacement contre l'impact carbone, nous vous demandons que ce décret soit porté à l'ordre du jour du CA du **16 décembre prochain**.

Ce dispositif concerne les déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage d'au moins 100 jours par an. Le montant annuel du « forfait mobilités durables » est fixé à **200 €** et est **exonéré d'impôts et de prélèvements sociaux**.

Certains que notre demande aura retenu toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Présidente en l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean René Jacquet
Secrétaire général de la CGT SDMIS

La CGT des agents du SDMIS
www.cgt-sdmis.fr

19 ave. DEBOURG 69007 LYON
06.51.18.43.50